



Rapport financier 2015

Les travaux de clôture de l'exercice 2015 de la comptabilité d'Act Up-Paris ont été confiés au cabinet d'expertise comptable MDA, sis 4 avenue Hoche 75008 Paris. La saisie comptable a été confiée en 2015 au cabinet CREATIS, sis 71 avenue Victor Hugo 75116 Paris.

L'exercice comptable a commencé le 1^{er} janvier 2015 et s'est achevé le 31 décembre 2015. Il fait apparaître un déficit net de -52 221 €, pour un total des produits de 311 148 € et un total de charges de 363 369 €.

Ce déficit est lié à la prise en compte, sur l'exercice 2015, de charges exceptionnelles en conformité avec le plan de redressement défini par le TGI de Paris dans son jugement du 1^{er} octobre 2015. Il faut souligner que, au niveau du compte d'exploitation, le résultat est excédentaire à +56 182 € : cet excédent d'exploitation confirme l'efficacité des démarches de réduction des dépenses entamées en 2014 et finalisées en 2015.

L'année 2015 a été marquée par la fin du processus de redressement judiciaire et la mise en place d'un plan de redressement. Par ailleurs, en 2015, Act-Up Paris a décidé de confier sa gestion administrative et financière à l'association Alliance pour une Gestion Solidaire, dont le mandat a débuté en janvier 2016.

1. Faits marquants de l'exercice 2015

1.1. Redressement judiciaire

L'Association a été placée en redressement judiciaire à partir du 19 juin 2014. La mise sous redressement judiciaire a impliqué un suivi par un mandataire judiciaire et des frais d'avocat pour le suivi de la procédure.

La période d'observation de l'association a été prolongée jusqu'au 19 septembre 2015.

Le 1^{er} octobre 2015, le Tribunal de Grande Instance de Paris a prononcé un jugement arrêtant un plan de redressement d'une durée de 10 ans pour un total de 313 614 €, auquel se rajoute un échéancier sur 2015 et 2016 pour le remboursement de la créance superprivilégiée à l'organisme social chargé du régime de garantie des salaires (AGS). Le TGI a également nommé le mandataire judiciaire comme commissaire à l'exécution du plan.

La prise en compte du jugement du TGI et du montant définitif des dettes a entraîné un total de charges exceptionnelles de 173 993 € et un total de produits exceptionnels de 15 254 € sur l'exercice 2015.

1.2. Ressources humaines

En juillet 2015, la salariée qui occupait le poste d'Administratrice financière et technique a quitté l'association suite à une rupture conventionnelle.

L'effectif salarié de l'Association était de 1 ETP au 31/12/2015.

1.4. Litiges en cours et risques encourus

L'Association avait plusieurs affaires en cours en 2015 :

- La contestation du montant de la dette réclamée par le Crédit coopératif pour un total de 135 310 € n'a pas été prise en compte lors de l'audience du TGI au cours de laquelle les contestations sur le montant des créances encourues à l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire ont été examinées, une fois le plan de redressement arrêté. Ce plan inclut donc la dette contestée. L'Association poursuit en 2016 les démarches auprès du Crédit Coopératif pour faire valoir sa contestation et obtenir un réajustement des remboursements à effectuer dans le cadre du plan au bénéfice du Crédit Coopératif.
- Une affaire auprès de la Cour européenne des droits de l'Homme est toujours en cours de traitement. Cette plainte contre la France, jugée recevable, vise la décision de la Cour de Cassation en 2008 d'annuler la condamnation de Christian Vanneste pour injure en raison de l'orientation sexuelle (condamnation prononcée en première instance et fixée en appel). Maître Caroline Mécary suit le dossier à titre gracieux.
- Deux fonctionnaires de Bercy avaient porté plainte en 2012 pour diffamation contre Act Up-Paris suite à un communiqué relatant les conditions d'information et de négociation du traité d'échanges internationaux ACTA. Act Up-Paris avait été innocentée en juillet 2014, cette décision a été confirmée en octobre 2015 en appel. Le dossier a été suivi à titre gracieux en 2015.
- Deux affaires nous concernent suite au zap de la fondation Lejeune d'août 2013. La plainte de la Manif pour Tous pour injure publique a fait l'objet d'une instruction en 2015, puis d'une audience en décembre 2015, au cours de laquelle la plainte a été jugée irrecevable. La Manif pour tous ayant fait appel de cette décision, une nouvelle audience se tiendra à l'automne 2016. D'autre part, la plainte de Ludovine de la Rochère pour diffamation est au stade de l'instruction. Me Geronimi suit ce dossier.
- L'AGRIF nous avait poursuivi pour incitation à la haine suite à un tract et un article diffusés en novembre 2012. En première instance, en septembre 2015, et en seconde instance, au printemps 2016, nous n'avons pas été condamnés. Me Simsek a assuré le suivi de ce dossier.

2. Produits

Les produits de l'année 2015 atteignent 311 148 €, contre 436 915 € en 2014, 644 062 € en 2013 et 875 386 € en 2012.

2.1. Ventes de produits et prestations

La vente de produits Act Up-Paris – T-shirts, badges, bracelets, briquets etc. – a rapporté 726 €, en baisse par rapport à 2014 où elle atteignait 1 120 €.

2.2. Dons et cotisations

Les dons et cotisations s'élèvent pour l'année 2015 à 58 221 €, ce qui représente 19% des produits. Ce montant est en baisse par rapport à 2014 (71 542 €) mais l'année 2014 avait été marquée par un don exceptionnel via l'opération Kiss Kiss Bang Bang qui avait rapporté 20 756 €.

En mettant cette opération exceptionnelle de côté, les dons et cotisations sont en progression par rapport à 2014, ce qui témoigne de l'intérêt maintenu pour l'association et son activisme politique.

2.3. Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation affectées à l'exercice 2015 s'élèvent à 155 660 €, un total en forte baisse par rapport aux années passées : 334 500 € en 2014, 460 000 € en 2013 et 715 792 € en 2012.

Les subventions ne représentent plus que 50% du total des produits en 2015.

Cette diminution très importante des subventions concerne aussi bien les subventions privées (réduction des financements de Sidaction et des dons de laboratoires) que les subventions publiques (pas de soutien de la part de l'ARS, de l'ANRS ou de la ville de Paris en 2015).

L'Association a rencontré des difficultés pour l'obtention de subventions publiques, par ailleurs la réduction de certaines activités a logiquement entraîné une baisse des financements (notamment de la part de Sidaction).

Subventions privées

Le montant total des subventions privées pour l'exercice 2015 est de 94 160 €, en baisse de 50% par rapport à 2014 (190 000 €). Ces subventions représentent 30% du total des produits ; elles représentaient 43,5 % des produits en 2014.

La principale réduction concerne le financement de l'association par Sidaction (17k€ en 2015 contre 55k€ en 2014) qui s'explique par la baisse des activités.

Les dons de laboratoires sont également en forte baisse : 77k€ en 2015 contre 135k€ en 2014. Cette évolution s'explique par le retard pris en 2015 dans les démarches de prospection ainsi que par la difficulté accrue pour obtenir des dons non fléchés de la part des laboratoires.

Subventions publiques

Les subventions publiques s'élèvent pour 2015 à 61 500 €, en baisse de 57% par rapport à 2014 (144 500 €). La part de ces subventions dans le total des produits est également en baisse : 20% en 2015 contre 33% en 2014.

L'évolution des financements publics est détaillée ci-dessous :

	2013	2014	2015
Direction Générale de la Santé	122 000 €	50 000 €	30 000 €
INPES	35 000 €	31 500 €	31 500 €
ANRS	8 000 €	10 000 €	- €
Agence Régionale de Santé	30 000 €	5 000 €	- €
Mairie de Paris	30 000 €	30 000 €	- €
Réserve parlementaire	- €	18 000 €	- €
TOTAL	225 000 €	144 500 €	61 500 €

Cette évolution est en partie la conséquence du retard pris en 2015 dans les démarches de demande de financement, notamment auprès de la mairie de Paris. D'autre part, l'Association s'est recentrée sur certains dossiers (Reactup et Droits sociaux) et n'a pas prolongé d'autres activités, d'où une réduction logique des besoins de financement.

Il faut souligner la stabilité du financement de l'INPES, qui soutient fidèlement le projet Reactup.

2.4. Autres produits d'exploitation : transfert de charges

Les transferts de charges atteignent 14 200 € en 2015, et concernent principalement la prise en charge du salariat du Collectif Droits et Prostitution.

2.5. Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels s'élèvent en 2015 à 81 915 € ; ils n'atteignaient que 813 € en 2014.

Cette évolution très forte s'explique par :

- le produit d'assurances-vie au bénéfice de l'Association pour 66 271 € ;
- des ajustements de dettes pour une mise en conformité avec le plan de redressement arrêté le 1^{er} octobre 2015.

3. Charges

Le total des charges pour l'exercice 2015 s'élève à 363 369€, contre 368 733 € en 2014, 753 937 € en 2013 et 868 442 € en 2012.

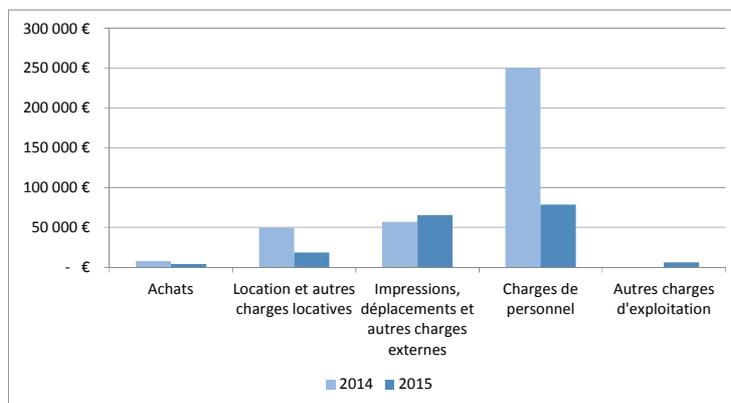
Les charges de 2015 semblent donc stables par rapport à 2014. Cependant cette stabilité globale masque de très fortes évolutions, avec une baisse importante des charges d'exploitation et un niveau très élevé de charges exceptionnelles en 2015.

3.1. Charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation s'élève pour 2015 à 173 050 €, en forte baisse par rapport à 2014 (364 244 €), soit une réduction de 52%.

Deux postes ont principalement baissé :

- les charges de personnel, passées de 250k€ à 79k€ ;
- les frais de location (19k€ en 2015 contre 49k€ en 2014), grâce au déménagement dans le nouveau local rue des Dunes



le **Figure 1 - évolution des charges d'exploitation**

Cette évolution s'explique par le recentrage de l'Association sur deux activités : Droits sociaux (sur une base bénévole) et Prévention (en maintenant un poste salarié). La réduction des charges externes s'explique aussi par l'effort (toujours en cours) de rationalisation des dépenses (téléphonie, etc.).

3.2. Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 190 319 €, un niveau très élevé en comparaison à 2014 (4 489 €).

Si les charges sur exercice antérieur reste à un niveau modeste (3 222 €), la très forte hausse des charges exceptionnelles s'explique principalement par la prise en compte du plan de redressement impliquant la constatation de charges pour un total de 173 993 € (dont 135 310 € en lien avec la créance contestée du Crédit Coopératif).

Se rajoute le solde du compte de la Directe de 2014 pour 13k€.

4. Résultat de l'exercice

L'exercice 2015 se termine par un déficit de 52 221 €.

Ce déficit est dû au niveau très élevé des charges exceptionnelles.

L'évolution du résultat d'exploitation permet d'avoir une meilleure compréhension des effets des mesures de réduction des coûts mises en place par l'Association depuis 2014 : le niveau de 56 182 € en 2015 du résultat d'exploitation montre que l'Association assure une bonne maîtrise de ses dépenses et peut obtenir les liquidités nécessaires au remboursement de ses dettes.

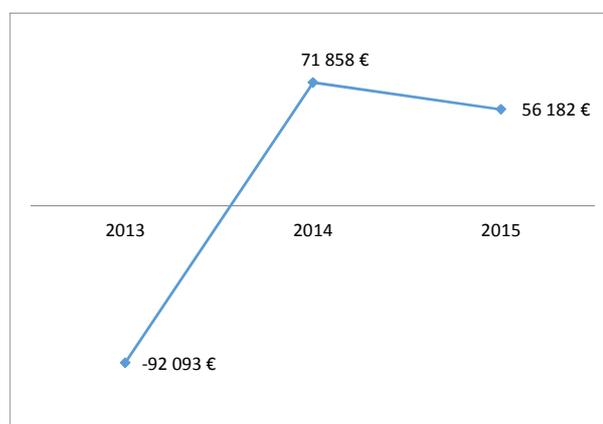


Figure 2 - évolution du résultat d'exploitation

5. Bilan au 31/12/2015

Le bilan au 31/12/2015 s'établit à 313 908 €, un niveau stable par rapport à 2014 (305 485 €).

Au niveau de l'actif :

La trésorerie (comptes bancaires, Paypal, caisse), avec un total de 254k€, représentait 81% du total de l'actif, elle était en hausse de 19% par rapport à fin 2014 : cette évolution positive s'explique par les liquidités liées au résultat d'exploitation excédentaire.

Les produits à recevoir s'élevait à 48k€ au 31/12/2015 : il s'agit principalement de subventions à recevoir (Sidaction, Inpes) ou de dons (laboratoire ViiV).

Les charges constatées d'avance correspondent au loyer du 1^{er} trimestre 2016 pour le local de l'Association, ainsi que d'autres charges externes.

Actif	2015 (net)	2014 (net)	Passif	2015	2014
Caution local	4 250 €	4 270 €	Fonds propres	- 87 847 €	- 35 626 €
Stock	2 303 €	2 860 €			
Produits à recevoir et autres créances	47 805 €	83 086 €	Dettes	393 116 €	292 111 €
Trésorerie	254 052 €	214 260 €			
Charges constatées d'avance	5 498 €	1 010 €	Produits constatés d'avance	8 640 €	49 000 €
TOTAL	313 908 €	305 485 €	TOTAL	313 908 €	305 485 €

Figure 3 - bilan au 31/12/2015 et au 31/12/2014

Au niveau du passif :

Les fonds propres, négatifs fin 2014, sont logiquement en dégradation du fait du résultat déficitaire de l'exercice et s'élèvent à -87 847 € au 31/12/2015.

Le niveau des dettes est en forte hausse, passant de 292k€ fin 2014 à 393k€ fin 2015. Cette hausse est principalement due à la prise en compte du plan de redressement et à la constatation sur 2015 de dettes qui n'avaient pas été incluses dans les comptes de l'exercice 2014.

Au total, les dettes retenues par le TGI dans le plan de redressement arrêté en octobre 2015 s'élevaient, fin 2015, à 346k€, soit 88% du total des dettes, et se décomposaient en :

- dettes sociales (Urssaf, AGS, etc.) : 288k€
- dettes fournisseurs (honoraires, leasing, etc.) : 58k€

Les produits constatés d'avance sont des reliquats de subvention reportés sur 2016 (Sidaction, ANRS).

6. Événements post-clôture

L'événement principal en lien avec la situation financière de l'association est l'adhésion d'Act Up-Paris à l'Alliance pour une Gestion Solidaire, qui, au-delà de sa mission d'appui en 2015, prend donc désormais en charge la gestion courante de divers aspects de l'activité, et notamment en matière de comptabilité et de ressources humaines.

La structure des charges pour ces dépenses va donc évoluer assez nettement entre 2015 et 2016.

7. Évolution de l'association sur les prochains exercices

Ce rapprochement a lui-même été mis en place dans le plan de poursuite de l'activité, et est donc un choix de long terme. Celui de rationaliser la gestion dans un premier temps pour pouvoir améliorer notre collecte de fonds, y compris de subvention, et mettre en application des projets d'augmentation de l'activité et de la masse salariale, notamment autour d'un projet de développer de nouveaux moyens d'information et de communication, web et hors-écran, en matière d'accès aux droits des personnes vivant avec le VIH.

Les années 2015-2025 seront marquées par le versement d'échéances annuelles venant solder les dettes, contractées lors des derniers exercices. Ce sont néanmoins, par le jeu des natures des créances, les années 2015 et 2016 qui sont les plus lourdes en matière de remboursement. Les années 2017 et suivantes bénéficieront également de cet allègement des contraintes de trésorerie pour faciliter cette évolution.

8. Bénévolat

Pour l'exercice 2015, Act Up-Paris a mis en place un outil d'évaluation du temps passé par les bénévoles à effectuer des tâches liées aux missions de l'association.

Cet outil est ici présenté de manière synthétique.

Activités militantes

	Nb/an	Durée (h)	Participation moyenne	Total (h)
Réunions hebdomadaires des militants	35	3	8	840
Permanences Droits sociaux	35	4	4	560
Activités de la commission Prévention	20	3	2	120
Activités de la commission Vivre Avec	10	2	2	40
Activités de la commission LGBTphobies	3	3	3	27
Autres activités - représentations bénévoles				80
Printemps Associations	1	6	6	36
Printemps des Associations	1	6	6	36
Marche des Fiertés	1	6	10	60
Premier Décembre	1	4	9	36
IDAHOT	1	4	4	16
Interventions de prévention	15	3	1	45
Technoparade	1	2	5	10
RéPIs	4	3	4	48
Projection VivantEs	1	2	4	8
Tractages/Flyerages	10	3	4	120
Autres activités courantes des bénévoles : Gestion du local, recherche de financement, information et communication	40	5	5	1000

Le total qui en ressort est de 3082 heures, valorisées au SMIC chargé à 41 465 euros. Ce tableau souligne l'importance de l'implication des bénévoles pour assurer certaines des actions de l'association, correspondant à ses objectifs principaux (Vivre Avec, Prévention).